

## HONORAIRES

### TRANSACTION

À la charge du vendeur (sauf demande explicite du client)  
10% TTC jusqu'à 200 000€  
5% de 200 001 à 4 999 999€  
4% au-delà de 5 000 000€

### LOCATION

#### 1. Location vide ou meublée soumis à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

##### Honoraires de location à la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 12€ TTC/m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m<sup>2</sup>

##### Honoraires de location à la charge du propriétaire :

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée  
8% HT (9,60% TTC) du loyer annuel charges comprises

#### 2. Location soumise au Code Civil (résidence secondaire, bail société)

##### Honoraires de location à la charge du locataire :

10% HT (12% TTC) du loyer annuel hors charges